



## CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2018

-----

### PROCÈS-VERBAL SOMMAIRE

-----

#### **AFFICHE DU 5 JUILLET 2018 au 19 JUILLET 2018**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 25 juin 2018, s'est réuni le **mercredi 4 juillet 2018 à 20 H 00**, salle des délibérations, en mairie des Sables d'Olonne.

#### **1. CRÉATION DE LA COMMUNE NOUVELLE DES SABLES D'OLONNE**

A l'issue du vote, le Conseil Municipal décide :

- de créer une commune nouvelle regroupant les communes des Sables-d'Olonne, d'Olonne-sur-Mer et du Château-d'Olonne au 1er janvier 2019,
- de solliciter le représentant de l'Etat afin que celui-ci prenne l'arrêté de création de la Commune Nouvelle des Sables d'Olonne.
- de donner le nom à la commune nouvelle : « Les Sables-d'Olonne »
- de dire qu'elle sera administrée jusqu'au renouvellement général des conseils municipaux par les membres en exercice des conseillers municipaux des anciennes communes,
- de fixer le siège de la future commune à la Mairie actuelle des Sables d'Olonne sis 21 place du Poilu de France – BP 30386 – 85108 LES SABLES D'OLONNE CEDEX,
- de créer trois communes déléguées la commune déléguée des Sables-d'Olonne dont le siège sera : 21 place du Poilu de France – BP 30386 – 85108 LES SABLES D'OLONNE CEDEX ; la commune déléguée d'Olonne-sur-Mer dont le siège sera : 4 bis rue des Sables – 85340 OLONNE SUR MER ; la commune déléguée du Château-d'Olonne dont le siège sera : 53 rue Séraphin Buton – 85180 LE CHATEAU D'OLONNE,
- de dire que la commune nouvelle créera un Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)
- de dire que les budgets annexes Lotissement « Les Roses » (Ville des Sables d'Olonne), Lotissements « La Poitevinière » et « fond Sablais » (Ville du Château d'Olonne), lotissements « Belle Noue », « La Léonière », « la Bauduère » et SPIC fond de commerce (Olonne-sur-Mer) seront repris et rattachés au budget principal de la commune nouvelle ,
- de fixer le lieu de réunion du Conseil Municipal au Centre de Congrès « Les Atlantes » pour la première réunion, puis à la Salle Audubon, sise 60 boulevard Pasteur aux Sables d'Olonne, pour les réunions à suivre jusqu'au renouvellement des élus en 2020.

## **2. CONSTRUCTION D'UNE MEDIATHEQUE - APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF - LANCEMENT DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES - MARCHE DE TRAVAUX**

Le Conseil Municipal approuve l'Avant-Projet Définitif pour la construction d'une médiathèque pour un montant de 2 976 000 € HT et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à lancer la consultation des entreprises et à signer les marchés à intervenir.

## **3. AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT EN DATE DU 18 JUILLET 2017 ENTRE LA VILLE ET L'UNIVERSITÉ D'ANGERS UFR ESTHUA**

Le Conseil Municipal approuve les termes de l'avenant n°1 à la convention de partenariat en date du 18 juillet 2017, et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant n°1.

## **4. CASINO DES PINS - DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'EXPLOITATION DES JEUX**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au renouvellement de l'exploitation des jeux au casino des pins qui expire le 31 décembre 2018.

## **5. SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE « DESTINATION LES SABLES D'OLONNE » - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017**

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d'activités 2017 de la Société Publique Locale « Destination Les Sables d'Olonne ».

## **6. RAPPORTS ANNUELS DES DÉLÉGATAIRES DE SERVICES PUBLICS - ANNÉE 2017**

Le Conseil Municipal prend acte de la synthèse des rapports annuels des délégués de service public.

## **7. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION A TEMPS PARTIEL D'UN AGENT DE L'INSTITUT SPORTS OCEAN AUPRES DE L'ASSOCIATION SPORTS NAUTIQUES SABLAIS**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec le SNS la convention de mise à disposition d'un agent de l'ISO.

## **8. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION A TEMPS PARTIEL D'UN AGENT DU SERVICE DES SPORTS AUPRES DU SEC ATHLETISME**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec le SEC ATHLETISME la convention de mise à disposition d'un agent du service des Sports.

## **9. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Conseil Municipal adopte la modification du tableau des effectifs.

## **10. GARANTIE D'EMPRUNT POUR TRAVAUX A L'HIPPODROME DE LA MALBRANDE**

Le Conseil Municipal :

- décide d'accorder la garantie de la Ville des Sables d'Olonne pour le remboursement à hauteur de 50 % de l'emprunt de 200 000 € que la Société des Courses se propose de contracter auprès du Crédit Mutuel Océan du Château d'Olonne afin de financer la réalisation de travaux de mises aux normes de l'éclairage de la piste de l'hippodrome de Malbrande ,
- s'engage à effectuer le paiement en lieu et place de l'emprunteur, si pour quelque motif que se soit, celui-ci ne s'acquitterait pas des sommes exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus ainsi qu'à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt,
- et autorise Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le Crédit Mutuel Océan et l'emprunteur.

## **11. FINANCES COMMUNALES - EXERCICE BUDGÉTAIRE 2018 - DÉCISION MODIFICATIVE N°3**

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°3 et autorise les écritures budgétaires.

## **12. SUBVENTIONS SOCIALES**

Le Conseil Municipal décide de voter les subventions.

## **13. ADHÉSION DE LA VILLE AU RÉSEAU FRANCOPHONE VILLES AMIES DES AÎNÉS**

Le Conseil Municipal vote l'adhésion de la commune au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés et au réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS, désigne Madame Brigitte TESSON comme titulaire et Madame Annie COMPARAT comme suppléante pour représenter la Ville au sein de l'association et décide de verser la cotisation (290,00 €).

## **14. CONVENTION RELATIVE AUX CONDITIONS DE PARTICIPATION DES INTERVENANTS EXTÉRIEURS RÉMUNÉRÉS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES AUX ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES PUBLIQUES**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer cette convention et tout document y afférent.

## **15. INTERVENTION MUSIQUE ET DANSE DANS LES ÉCOLES**

Le Conseil Municipal décide de renouveler le dispositif « Musique et Danse » pour l'année scolaire 2018/2019, à hauteur de 5 000 € de dépense, avec le maintien de l'aide organisationnelle du Conseil Départemental, et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au recrutement et à la rémunération des intervenants au titre de l'année scolaire 2018/2019.

## **16. MUSÉE DE L'ABBAYE SAINTE CROIX - CONVENTION DE MÉCÉNAT AVEC LA COMPAGNIE ALAIN GUENANT**

Le Conseil Municipal approuve la convention de mécénat avec la compagnie Alain GUENANT et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

**17. CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION FINANCIERE ALLOUÉE A LA VILLE DES SABLES D'OLONNE EN FAVEUR DU MUSEE DE L'ABBAYE SAINTE-CROIX POUR L'ANNÉE 2018**

Le Conseil Municipal approuve la convention relative à la participation financière allouée à la Ville des Sables d'Olonne en faveur du musée de l'Abbaye Sainte-Croix et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la dite convention.

**18. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DES SABLES D'OLONNE ET L'ASSOCIATION « LA COMMUNE LIBRE DE LA CHAUME » POUR L'ORGANISATION DE LA « GRANDE BORDEE » 2018**

Le Conseil Municipal approuve la convention avec l'association « La Commune Libre de la Chaume » et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

**19. SUPPORTS DE COMMUNICATION DE LA SAISON CULTURELLE 2018/2019 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC OLLONNE SUR MER ET LE CHÂTEAU D'OLONNE**

Le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat avec Olonne-sur-Mer et le Château d'Olonne pour les supports de communication de la saison culturelle 2018/2019 et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

**20. CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LA DIRECTION DES BIBLIOTHÈQUES**

Le Conseil Municipal approuve la convention d'objectifs et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

**21. CONVENTIONS DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DES SABLES D'OLONNE ET LES ASSOCIATIONS SPORTIVES SABLAISES POUR L'ANIMATION ESTIVALE DU REMBLAI 2018**

Le Conseil Municipal approuve les conventions de partenariat entre la Ville des Sables d'Olonne et les associations sablaises, décide d'apporter à ces associations un soutien financier forfaitaire correspondant à 100 € la soirée et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions.

**22. INSTITUT SPORTS OCEAN : SUBVENTION ASSOCIATION « LES SPORTS NAUTIQUES SABLAIIS»**

Le Conseil Municipal vote une subvention d'un montant de 3 700 € à l'association Les Sports Nautiques Sablais pour l'encadrement de séances de voile des lycées Tabarly et Savary de Mauléon.

**23. COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ - RAPPORT ANNUEL 2017**

Le Conseil Municipal approuve le rapport annuel 2017.

**24. AFFAIRES FONCIERES - ACQUISITION DE LA DERNIERE PORTION DE VOIRIE SITUEE RUE DES TULIPES AUPRES DE LA COPROPRIETE RESIDENCE LES OCEANES**

Le Conseil Municipal décide d'acquérir auprès de la copropriété Résidence Les Océanes les parcelles situées rue des Tulipes, cadastrées dans la section AN sous les n° 1297 - 1299, moyennant l'euro symbolique et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le compromis de vente et l'acte de vente notarié à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

**25. AFFAIRES FONCIERES - VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE SITUEE RUE DES HUNIER A MADAME CARRE - JACQ**

Le Conseil Municipal décide de vendre à Madame CARRE - JACQ la parcelle située 28 rue des Huniers, cadastrée dans la section BI sous le n° 1811, au prix net vendeur de 175.000 € HT et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le compromis de vente et l'acte de vente notarié à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

**26. AFFAIRES FONCIERES - VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE SITUEE RUE DES HUNIER AUX CONSORTS GAUTHIER**

Le Conseil Municipal décide de vendre aux consorts GAUTHIER la parcelle située 18 rue des Huniers, cadastrée dans la section BI sous le n° 1825, au prix net vendeur de 155.000 € HT et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le compromis de vente et l'acte de vente notarié à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

**27. AFFAIRES FONCIERES - VENTE DE DEUX PARCELLES COMMUNALES SITUEES RUE DES HUNIER AUX CONSORTS PACHININE**

Le Conseil Municipal décide de vendre aux consorts PACHININE les parcelles situées 30 rue des Huniers, cadastrées dans la section BI sous les n° 1807 - 1809, au prix net vendeur de 155.000 € HT et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le compromis de vente et l'acte de vente notarié à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

**28. AFFAIRES FONCIERES - VENTE D'UN IMMEUBLE SITUE 105 RUE DE L'HOTEL DE VILLE AUX CONSORTS JUNG-DOCQUIER**

Le Conseil Municipal décide de vendre aux consorts JUNG-DOCQUIER l'immeuble situé 105 rue de l'Hôtel de Ville, cadastré AX n° 133, au prix net vendeur de 165.000 € HT et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le compromis de vente et l'acte de vente notarié à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

**29. AFFAIRES FONCIERES - VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE SITUEE ALLEE DES FREGATES AUX CONSORTS SEJOURNE**

Le Conseil Municipal décide de vendre aux consorts SEJOURNE la parcelle située 24 Allée des Frégates, cadastrée dans la section BI sous le n° 1976, au prix net vendeur de 145.500 € HT et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le compromis de vente et l'acte de vente notarié à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

**30. AVENANT A LA PROMESSE UNILATERALE DE VENTE DE DEUX PARCELLES SITUEES BOULEVARD DE L'ILE VERTIME A LA SOCIETE EIFFAGE IMMOBILIER GRAND OUEST**

Le Conseil Municipal décide d'autoriser les modifications apportées à la promesse unilatérale de vente conclue les 6 et 9 février 2017 et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la promesse de vente ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

**31. AIDE A L'HABITAT - ATTRIBUTION DE PRIMES VILLE - 2018**

Le Conseil Municipal approuve les subventions pour l'aide à l'habitat.